****

Yacht Club de St Vaast Club des plaisanciers Grandcomaiserais

Avis de Course

Challenge de la Baie de Veys 2016

Samedi 14 et Dimanche 15 Mai 2016

1. ORGANISATION

Le Challenge de la Baie des Veys est organisé conjointement par le YCSV et le CPG.

2. REGLES

La régate du Challenge de la Baie des Veys sera régie par :

**2.1 :** Les RCV de la FFV 2013-2016

**2.2 :** le règlement OSIRIS 2016

**2.3 :** le règlement du Championnat de Baie de Seine 2016

**2.4** : la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

**2.5** : les instructions de courses (IC) disponibles à l'inscription (en cas de contradiction avec l’Avis de Course, les IC prévalent sur l’Avis de Course).

3. ADMISSIBILITE et INSCRIPTIONS

**3.1 :** L'épreuve est ouverte aux croiseurs OSIRIS/ HN et aux sport-boats (classe L) ayant un certificat valide.

Le comité de course se réserve le droit de vérifier la conformité de jauge et le respect des règles de sécurité.

**3.2 : Répartition des flottes :** La répartition pourra, sous réserve du nombre d'inscrits par flotte, être la suivante :

\*flotte 1 OSIRIS-HN : groupe brut HN inférieur à 18,5.

\*flotte 2 OSIRIS-HN : groupe brut HN égal ou supérieur à 18,5.

\*flotte 3 Sport-boats.

**Un regroupement de flotte pourra être effectué pour toute flotte inférieure à 7 bateaux.**

**3.3 : Sécurité :** - Les concurrents devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation et en conformité avec la législation de leur pays.

 - D’une VHF en état de fonctionnement (émission et réception)

 - D’un moteur en état de bon fonctionnement ainsi que d’une quantité de carburant nécessaire pour la durée de la régate.

**3.4 : Équipage :** Chaque bateau devra obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.

**Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription une licence FFV valide portant le cachet médical et un certificat médical pour les licences temporaires.**

**3.5 : Inscriptions :** Pour valider l'inscription, chaque concurrent devra obligatoirement envoyer la fiche d'inscription **au plus tard le 30 Avril 2016** au :

Yacht Club de St Vaast (YCSV) 4 Quai Cdt Paris 50550 Saint- Vaast la Hougue.

Ou par courriel à : ycsv@club-internet.fr

Le nombre maximum d’inscrits est fixé à 50 bateaux suivant l’ordre d’arrivée des inscriptions, les suivants seront classés en liste d’attente.

**Les chèques seront libellés à l’ordre du Challenge de la Baie des Veys.**

**3.6 : Droit à payer :**

Le prix d’inscription est fixé à  25 € par personne embarquée (repas du samedi soir inclus mais boisson non comprise).

Gratuité de stationnement pour tous les bateaux participants Grandcamp du 07 au 15 mai et à St.Vaast du 15 au 16 mai.

 Portes de Grandcamp le 13 mai : Ouverture : 13h35, fermeture 18h50.

le 14 mai : Ouverture : 02h50, fermeture : 07h20

**En fonction des places disponibles, possibilité d’inviter des personnes au repas du samedi soir (participation de 20 € par personne).**

4. PROGRAMME :

Confirmation des inscriptions et retrait des Instructions de Course au CPG à Grandcamp

* le vendredi 13 Mai 2016 de 18h30 à 20h30.
* le samedi 14 Mai 2016 de 10h00 à 12h00.

**HORAIRE POUR LE SAMEDI 14 MAI 2016**

|  |  |
| --- | --- |
| Ouverture des Portes | **14h40** |
| Signal d’avertissement de la 1ère course du jour | **15h00** |
| **Pleine Mer** | 17h35 |
| Coefficient | 45 |
| Fermeture des Portes | **19h40** |

**Repas le soir à Grandcamp**

**HORAIRE POUR LE DIMANCHE 15 MAI 2016**

|  |  |
| --- | --- |
| Fermeture des Portes | **08h00**  |
| Signal d’avertissement de la 1ère course du jour | **08h15** |
| **Basse Mer (Grandcamp)**  | 12h37 |
| Coefficient | 43 |
| Ouverture des Portes St Vaast | **16h33** |
| Fermeture des Portes St Vaast | **21h00** |

5. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du vendredi 13 mai 2016 à 18h30.

6. PARCOURS :

Ils seront décrits dans les annexes aux IC : de type côtier ou banane selon les flottes et conditions météo.

Des départs séparés et parcours différents pourront être donnés selon la répartition des flottes et du nombre d'inscrits par flotte.

Pour la journée du Samedi 14 Mai les parcours seront devant Grandcamp

Pour la journée du Dimanche 15 Mai le départ sera à Grandcamp et l’arrivée à St Vaast (1 ou plusieurs courses pourront avoir lieu).

7. CLASSEMENT  et TROPHEES:

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1.

**7.1 :** Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système :

Temps sur temps.

Le système de point « à minima » s'appliquera.

Les classements généraux seront établis au cumul des points attribués à chaque bateau dans toutes les courses validées :

Pour chaque classe monotype représentée par au moins 7 bateaux, un classement sera extrait du classement général.

**7.2 :** Le Trophée : « CHALLENGE DE LA BAIE DES VEYS » sera attribué en additionnant le nombre de points obtenus par les 3 meilleurs voiliers de chaque club participant dans chaque groupe. Le club ne présentant pas de voilier dans un groupe se verra octroyer le nombre de point du dernier voilier classé de ce groupe +1 point

En cas d’ex æquo, le classement se fera en prenant en compte les 3, 4, 5 etc… meilleurs voiliers de chaque club.

Un classement individuel en appliquant le système de points à minima sera établi sur l’ensemble des manches.

8. COMMUNICATION RADIO :

Excepté en cas d'urgence un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. DECHARGEMENT DE RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régate avant, pendant et après.

10. CONTACTS :

Pour tous renseignements : M. Riby Tel : 06 09 43 71 85

M. Pain Tel : 06 74 32 83 76.